



---

**#CedefopPhotoAward 2018****«Enseignement et formation professionnels: apportez votre témoignage»**

---

**RÈGLEMENT**

#CedefopPhotoAward [Prix de la photo du Cedefop] est un concours organisé par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle ([www.cedefop.europa.eu](http://www.cedefop.europa.eu)), dont le siège est à Thessalonique, en Grèce. L'objectif de ce concours est de promouvoir l'excellence en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) dans l'Union européenne et au-delà et s'inscrit aussi dans le cadre de la Semaine européenne des compétences professionnelles.

L'édition 2018 s'adresse exclusivement aux équipes d'apprenants de l'EFP (jeunes en formation professionnelle initiale ou adultes en formation professionnelle continue) de l'Union européenne, de Norvège et d'Islande. Chaque équipe doit présenter un témoignage photographique original de trois à cinq photos, accompagné d'une description de maximum 100 mots. Les dossiers individuels ne sont pas acceptés.

Trois prix seront décernés aux équipes ayant proposé les meilleurs témoignages photographiques. Les premier et deuxième prix sont un voyage à Vienne pour les deux équipes lauréates et leur enseignant/tuteur d'apprentissage à l'occasion de la Semaine européenne des compétences professionnelles. Les équipes assisteront à un dîner de gala (au cours duquel les deux témoignages lauréats seront diffusés) le soir du 8 novembre ainsi qu'à la cérémonie de remise des prix, le 9 novembre 2018. Le troisième prix est un voyage à Thessalonique pour l'équipe lauréate et un enseignant/tuteur d'apprentissage afin d'assister à la cérémonie d'ouverture du Festival international du film de Thessalonique, le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Ce concours a pour objet d'inciter les apprenants de l'EFP, de la formation professionnelle initiale et continue et de l'apprentissage des adultes de toute l'Europe à exprimer ce que l'EFP représente pour eux et à illustrer leur expérience quotidienne de l'apprentissage. Leurs photos doivent raconter une histoire inspirée de l'expérience des apprenants de l'EFP. Exemples de

témoignages: photos présentant un projet que les apprenants ont développé; photos d'une expérience de mobilité transnationale dans le cadre de leur cursus d'EFP; témoignages montrant comment l'EFP a influé sur leur trajectoire professionnelle.

Ce concours est ouvert du 16 avril 2018 au 15 juillet 2018, 23 h 59 CET (échéance pour la réception des dossiers). Les trois œuvres primées et celles des finalistes seront exposées lors du Festival international du film de Thessalonique (novembre 2018) et durant la Semaine européenne des compétences professionnelles, qui aura lieu à Vienne du 5 au 8 novembre 2018.

En faisant acte de candidature, les participants acceptent les règles impératives ci-dessous, y compris toute modification ultérieure qui serait jugée nécessaire, par exemple en cas de force majeure.

## **1. ÉLIGIBILITÉ**

Le concours est ouvert aux équipes d'apprenants inscrits dans un établissement/centre d'EFP (à la date de l'envoi du dossier) de l'Union européenne, de Norvège et d'Islande. Seule une équipe par discipline de chaque établissement/institution d'EFP peut participer au concours. Les participants sont acceptés sous réserve qu'ils respectent le règlement, en particulier qu'ils détiennent les droits d'auteur de leurs photos et qu'ils autorisent le Cedefop et la Commission européenne à utiliser celles-ci à des fins non commerciales sur leurs propres sites internet, réseaux sociaux, supports promotionnels, lors d'expositions et dans leurs publications imprimées.

### **1.1. Droits d'auteur**

- Les photos et la description présentées doivent être une œuvre originale, créée/rédigée par les membres de l'équipe.
- Les membres de l'équipe déclarent et garantissent que:
  - l'œuvre présentée est la leur;
  - personne d'autre ne détient de droits d'auteur ou de propriété intellectuelle sur les photos et la description présentées;
  - l'œuvre présentée ne porte atteinte aux droits d'auteur ou de propriété intellectuelle d'aucun tiers.
- Les participants concèdent au Cedefop et à la Commission européenne le droit non exclusif d'utiliser les photos présentées sur leurs propres pages internet, réseaux sociaux, supports promotionnels et dans leurs publications imprimées, à titre gratuit et à des fins non commerciales.
- Les participants conservent la propriété des droits d'auteur de l'œuvre présentée.
- La source sera mentionnée de manière appropriée chaque fois que les photos seront reproduites ou rendues publiques par le Cedefop et/ou la Commission européenne. Les participants peuvent décider de la forme de cette mention.

- Les participants déclarent et garantissent que toutes les personnes apparaissant sur les photos ont autorisé leur publication
- Si les photos primées contiennent des images reconnaissables de mineurs, le photographe devra joindre, à partir d'un modèle fourni, un formulaire signé par un parent ou le tuteur légal de chaque mineur autorisant l'utilisation de ces photos.

## 2. CALENDRIER DU CONCOURS

Merci de noter les dates suivantes:

16 avril au 15 juillet 2018, 23 h 59 CET (heure de l'Europe)	<b>Réception des œuvres par courrier électronique</b>
15 juillet au 15 septembre 2018	<b>Travaux du jury: présélection de 20 équipes au maximum et évaluation finale des œuvres</b>
Fin septembre 2018 au plus tard:	<b>Annonce des trois lauréats parmi les équipes présélectionnées</b>

## 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les apprenants de l'EFP qui souhaitent participer doivent constituer des équipes de maximum quatre personnes. Les dossiers individuels ne sont pas acceptés. Chaque équipe doit présenter un témoignage photographique de trois à cinq photos accompagnées d'une description de 100 mots maximum. Une même équipe ne peut présenter qu'un témoignage photographique.

Les œuvres doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse [Cedefopphotoaward@cedefop.europa.eu](mailto:Cedefopphotoaward@cedefop.europa.eu), en indiquant en objet «CedefopPhotoAward 2018», accompagnées du formulaire de candidature dûment rempli, téléchargeable à l'adresse suivante: [www.cedefop.europa.eu/cedefopphotoaward](http://www.cedefop.europa.eu/cedefopphotoaward). Les membres de l'équipe qui sont mineurs doivent faire figurer sur le formulaire de candidature la signature de leur parent ou de leur tuteur légal autorisant leur participation au concours.

Les documents envoyés par voie postale ou autres moyens ne seront pas pris en considération dans le processus de sélection. Les dossiers envoyés sans le formulaire de candidature dûment rempli ne seront pas considérés comme recevables.

Les participants doivent conserver une copie de tous les documents envoyés, dès lors que ceux-ci ne leur seront pas restitués.

#### 4. CRITÈRES APPLICABLES AUX PHOTOS

- Les photos doivent raconter une histoire en rapport avec une expérience d'EFPP.
- Elles doivent être envoyées sous forme numérique par courrier électronique à l'adresse suivante:  
[Cedefopphotoaward@cedefop.europa.eu](mailto:Cedefopphotoaward@cedefop.europa.eu).
- Les photos doivent avoir une résolution d'au moins 3 307 pixels, de préférence 4 961 pixels, dans leur plus grande longueur (orientation portrait ou paysage) au format JPG (taille maximale du courrier électronique: 10 MB. Sinon, les photos peuvent être envoyées via Dropbox, We Transfer, etc.).
- Témoignages: toutes les photos doivent être numérotées dans l'ordre de leur apparition dans le témoignage et le nom du fichier doit comporter le nom de l'équipe, par exemple nom de l'équipe\_1\_CedefopPhotoAward. Les photos doivent être accompagnées d'une brève description de 100 mots maximum.
- Les participants peuvent modifier et retravailler leurs photos. Ils sont libres d'intervenir sur la couleur ou la composition du cliché initial (montage, collage, retouche, etc.), d'améliorer la netteté ou d'effectuer des corrections.

#### 5. PROTECTION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel communiquées au Cedefop par les candidats lors du processus de sélection seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Elles seront traitées aux seules fins du présent concours.

Les candidats bénéficient d'un droit d'accès à leurs données à caractère personnel et de rectification au cas où celles-ci seraient inexactes ou incomplètes. Toute requête des candidats concernant le traitement de leurs données à caractère personnel doit être adressée au Cedefop.

Les candidats, si leurs œuvres sont retenues, autorisent le Cedefop et la Commission européenne à utiliser et rendre publiques sur leurs propres pages internet, réseaux sociaux, supports promotionnels et dans leurs publications imprimées les données fournies dans le formulaire de candidature.

Les participants doivent être en mesure d'apporter la preuve de leur identité, de leur âge et de leur lieu de résidence de telle sorte que le Cedefop puisse vérifier toute éventuelle irrégularité.

## **6. JURY**

Les témoignages photographiques présentés seront évalués par un jury du Cedefop, qui sélectionnera les finalistes et lauréats. Cette évaluation se fondera sur les critères suivants: cohérence et rapport avec le thème du concours; originalité et créativité; style, cadrage et perspective, esthétique et effet visuel, ainsi que qualité technique des photos.

Les équipes primées seront informées des résultats du concours par courrier électronique et par l'intermédiaire d'un article, et leurs témoignages photographiques seront publiés sur le site internet et les réseaux sociaux du Cedefop.

## **7. PRIX**

Les premier et deuxième prix sont un voyage à Vienne pour les deux équipes lauréates et leur enseignant/tuteur d'apprentissage, afin d'assister au dîner de gala du 8 novembre et à la cérémonie de remise des prix du 9 novembre lors de la Semaine européenne des compétences professionnelles. Le troisième prix est un voyage à Thessalonique pour l'équipe lauréate et un enseignant/tuteur d'apprentissage afin d'assister à la cérémonie d'ouverture du Festival international du film de Thessalonique en novembre 2018. Les équipes primées et leur enseignant/tuteur d'apprentissage recevront une invitation pour se rendre à Vienne (premier et deuxième prix) et à Thessalonique (troisième prix), pour assister aux événements susmentionnés. Le Cedefop et la Commission européenne prendront en charge les coûts de participation à ces cérémonies des équipes primées et de leur enseignant/tuteur d'apprentissage (frais de voyage et de séjour).

Les témoignages photographiques des lauréats et finalistes seront exposés dans les deux lieux de cérémonie (Vienne et Thessalonique). Il convient de noter que les lauréats ne seront en aucun cas employés par le Cedefop, ni rémunérés pour leur participation.

## **8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

Le Cedefop décline toute responsabilité concernant le contenu des œuvres présentées. Toute atteinte aux droits de tiers relève de la responsabilité exclusive des participants.

Le Cedefop ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de préjudices directs ou indirects découlant de la participation au présent concours, ni tenu de verser une quelconque rémunération.

Le Cedefop ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'un report éventuel du concours, de son annulation ou de sa suspension totale ou partielle, pour quelque raison que ce soit.

## **9. DIVERS**

Le Cedefop se réserve le droit de refuser une inscription si celle-ci contrevient au règlement du concours ou si les œuvres présentées sont de nature obscène ou portent atteinte aux droits de tiers.

Le présent concours est soumis au droit hellénique. En cas de différend ne pouvant être résolu à l'amiable, la juridiction compétente est la juridiction hellénique.